

Valérie Lapointe-Gagnon *et al.* (dir.), *La Confédération et la dualité canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2020, 372 p.

François Rocher

Contact des langues au Manitoba et en Acadie : approches  
sociolittéraires et sociolinguistiques  
Number 50, Fall 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1073715ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1073715ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Rocher, F. (2020). Review of [Valérie Lapointe-Gagnon *et al.* (dir.), *La Confédération et la dualité canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2020, 372 p.] *Francophonies d'Amérique*, (50), 127–132.  
<https://doi.org/10.7202/1073715ar>

écrit le frère à sa sœur en octobre 1971. Peu à peu, il se retire du jeu, son pessimisme faisant écho aux essais parus dans *Du fond de mon arrière-cuisine*, livre à la suite duquel il tire sa révérence. « C'est très simple, j'ai décidé que j'avais fait mon temps, que la guerre continuerait sans moi et qu'il revient aux enfants de s'inventer l'avenir qu'ils voudront », écrit-il à Madeleine en septembre 1974. La dizaine d'années qui lui reste à vivre sera marquée par la difficulté d'écrire et la dépression.

Il faut remercier Marcel Olscamp et Lucie Joubert pour leur travail éditorial colossal. La saisie des lettres, la recherche bibliographique, l'annotation, la séquence même dans laquelle ces lettres doivent être lues (puisque seul Jacques datait ses lettres), tout cela a bénéficié d'un soin tel que cette correspondance se lit comme un roman. Deux négligences cependant dans le présent volume : à la page 226, c'est du philosophe Alain qu'il s'agit, dont l'ouvrage *Le citoyen contre les pouvoirs* est composé de textes sélectionnés par l'écrivain Jean Prévost; et le dédicataire de Marguerite Yourcenar, à la page 445, est Max Daireau, écrivain français d'origine argentine.

On attend maintenant la volumineuse correspondance entre Jacques Ferron et l'essayiste Jean Marcel, qui avait consacré à l'écrivain, en 1970, un *Jacques Ferron malgré lui* qui fit autorité. J'ose espérer que ce projet, dont on parle depuis plusieurs années, est sur le radar d'Olscamp et de Joubert.

François Ouellet  
Université du Québec à Chicoutimi

**Valérie Lapointe-Gagnon et al. (dir.), *La Confédération et la dualité canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2020, 372 p.**

Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la création du régime politique fédéral canadien a donné lieu à un regain d'intérêt pour les conditions ayant présidé à son émergence ainsi qu'à son évolution. Les Presses de l'Université Laval, pour ne nommer que celles-là, ont déjà fait paraître des ouvrages sur le Canada français et la Confédération (J.-F. Caron et M. Martel), la Conférence de Québec de 1864 (E. Brouillet, A.-G. Gagnon et G. Laforest), les personnalités politiques que furent John A. Macdonald (E. Boily) et George Brown (J.-F. Caron). S'ajoute à cette collection un livre qui s'intéresse à la dualité canadienne. Ce dernier aurait tout aussi bien

pu s'intituler *150 ans après la Confédération : vie et mort de la dualité*. En effet, il ressort de cette lecture, au demeurant passionnante et enrichissante, l'impression que cette notion fut, dès le départ, problématique et largement contestée par les acteurs politiques, peu importe les époques. Qui plus est, elle serait maintenant tombée en disgrâce, voire en désuétude, de sorte qu'elle ne permettrait plus de rendre compte de la complexité des rapports entre le groupe majoritaire (qui ne l'est plus selon la démographie) et la minorité canadienne-française, elle-même éclatée sur les plans sociologique et politique et dont les frontières identitaires sont contestées.

Les directeurs de cet ouvrage collectif justifient leur entreprise en rappelant que la dualité a « toujours été en filigrane de l'histoire du pays, du moins pour les francophones du Québec et d'ailleurs au pays » (p. 9). Ils ajoutent qu'elle a été particulièrement utile aux acteurs politiques et à certains intellectuels pour repenser les fondements du Canada sur la base d'un pacte entre les Canadiens anglais et les Canadiens français. En ce sens, cette conception ne peut être intelligible sans prendre en considération le fait qu'elle s'est inscrite dans une certaine mouvance sociopolitique et qu'elle a constamment été mise au service d'une cause, celle d'une minorité nationale, linguistique et religieuse et de sa quête d'une meilleure reconnaissance dans l'espace canadien. Au-delà d'un tour d'horizon des origines, de l'évolution, des remises en question et des espoirs soulevés par cette notion, ce collectif est aussi « animé d'un désir de clarification conceptuelle et théorique sur le sens et la portée du concept de dualité » (p. 18). Programme ambitieux s'il en est un et qui sert de toile de fond à l'évaluation de ce collectif.

L'ouvrage compte quinze chapitres regroupés en cinq parties : les fondements de la dualité; les perspectives autochtones; les années 1960 et le moment de la dualité; la dualité en Acadie, en Ontario et dans l'Ouest canadien; et les enjeux actuels. Les contributions couvrent un large spectre et vont du très général, notamment le chapitre portant sur le concept de dualité d'hier à aujourd'hui, celui faisant état de l'évolution de l'interprétation de la dualité linguistique par les tribunaux au cours des cinquante dernières années ou ceux abordant les points de vue autochtones; au très particulier, entre autres les chapitres traitant d'acteurs ou d'intellectuels comme Jean-Charles Bonenfant ou le député ontarien Alfred Évanturel, ou des mouvements tels que les organisations étudiantes universitaires des années 1960 ou la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) / Fédération des communautés

francophones et acadienne du Canada (FCFA). En somme, les approches et les sujets sont variés, ce qui est souvent le propre d'un ouvrage collectif issu d'un colloque.

La lecture de l'ouvrage donne raison à l'excellent chapitre de l'historien Martin Pâquet soulignant le caractère polysémique du concept de dualité et sa double dimension descriptive et normative. Il en ajoute une troisième : « Dans la joute politique, les concepts descriptifs et normatifs acquièrent également une dimension performative : ils engendrent la réalité politique en l'énonçant » (p. 29). Il montre éloquemment que la dimension normative l'emporte souvent sur celle plus descriptive. Par ailleurs, le concept de dualité n'est pas employé uniquement par les acteurs issus de la minorité. Les tenants de l'Empire accolent une connotation raciale à la dualité, l'inscrivant dans le projet politique des vainqueurs, qui consiste à mettre en place les conditions d'un (dés)équilibre structurel entre la majorité et la minorité. Cette intention est au cœur du projet confédéral, qui prolonge la lecture raciale de lord Durham. La normativité raciale est ensuite reprise par les élites canadiennes-françaises, Henri Bourassa en tête, pour résister contre la volonté manifeste d'imposer l'idéal de la *Britishness* impériale. Elle est suivie par l'idée de l'égalité entre les deux peuples défendue, entre autres, par André Laurendeau, qui milite en faveur d'une réforme des institutions politiques canadiennes sur la base de cette conception. Cette façon d'appréhender la place des communautés constituantes fut battue en brèche dans les années 1980 par l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui contribue à judiciariser les droits linguistiques et, ce faisant, à accorder un pouvoir accru aux tribunaux pour en interpréter la signification et l'étendue.

La mise en perspective proposée par l'historien Pâquet fournit une grille de lecture permettant de mieux situer les autres chapitres qui composent ce collectif. Deux phénomènes me semblent particulièrement bien mis en évidence par la suite. D'abord, l'idée du pacte entre les deux peuples fondateurs, de la dualité, ou sa variante qu'est le biculturalisme, n'a jamais fait l'unanimité. Elle a principalement été défendue par les francophones qui souscrivaient à ses dimensions normative et performative en faveur de l'égalité des droits des francophones et de la place particulière que devrait occuper le Québec dans la fédération canadienne. Comme le décrit Lucie Terreaux dans son chapitre sur les discussions constitutionnelles lors de l'audience préliminaire de la commission Laurendeau-Dunton, les lignes

de fracture sont déjà bien visibles dès le début des années 1960 : les francophones québécois défendent l'idée du pacte entre les deux peuples fondateurs; les autres « groupes ethniques » s'y opposent; les francophones en situation minoritaire mettent l'accent sur les particularités de leur société et insistent sur les dimensions linguistique et culturelle plutôt qu'ethnique de l'appartenance; les Canadiens d'expression anglaise soit s'opposent au principe au nom d'une vision unitaire du Canada, soit privilégient la thèse du pacte entre les provinces, et ceux qui acceptent la dualité nationale accordent plutôt au gouvernement fédéral un rôle prépondérant, notamment en matière d'éducation, pour en restreindre les potentialités politiques. Ces lignes de fracture se sont depuis élargies et d'autres sont apparues. Les contributions de Nathalie Kermoal, de Xavier Bériault et d'Éléna Choquette rappellent que les peuples autochtones ainsi que les Métis remettent en question la dualité et l'interprétation de l'histoire qui s'y rattache. Choquette y voit la poursuite de la « construction constitutionnelle de l'union coloniale canadienne sur la base de l'exclusion des peuples autochtones » (p. 122), « exclusion construite à même le projet fédéral canadien, qui s'appuie sur une conception libérale coloniale du progrès des personnes et des territoires » (p. 139). Pour leur part, comme le montre Joel Belliveau, les Acadiens n'ont pas adhéré d'emblée à la vision bourassienne de la dualité nationale, sinon pour peut-être la considérer à l'échelle de la province néo-brunswickoise.

Le deuxième phénomène renvoie au passage du concept de dualité nationale à celui de dualité linguistique. Cela a été particulièrement saillant à la suite de l'adoption de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le juriste Pierre Foucher rappelle que cette dualité doit être comprise comme la reconnaissance des droits accordés aux minorités linguistiques francophone et anglophone partout au pays. Les tribunaux seront ainsi appelés à interpréter l'étendue et la portée de ces droits. Foucher soutient qu'après une interprétation large et généreuse, particulièrement au cours de la décennie 1990-2000, reposant sur l'idée que la dualité linguistique avait une valeur et une dimension nationales, la Cour suprême souscrit par la suite au principe du fédéralisme et à la souveraineté des législateurs provinciaux dans leur champ de compétence. Complétant le tableau brossé par Foucher, Claude Couture propose une analyse fine de la décision de la Cour suprême de 2015 dans l'affaire Caron, illustrant et critiquant comment les juges en sont venus à donner raison à la thèse de l'autonomie provinciale en matière linguistique et à

l'absence d'obligation constitutionnelle pour appliquer le bilinguisme. Il conclut que les juges ont plutôt cherché à « préserver le *statu quo*, avec comme conséquence la perpétuation de la culture coloniale » (p. 307). De manière concomitante, ce passage vers la dualité linguistique aura permis au gouvernement fédéral de jouer un plus grand rôle, voire de devenir l'interlocuteur principal des minorités linguistiques. Rémi Léger et Martin Normand relatent l'évolution des revendications de la FFHQ / FCFA portant sur les engagements et les obligations du gouvernement fédéral de favoriser l'épanouissement, la promotion et la protection des communautés francophones en situation minoritaire. Ils montrent que le principe de la dualité nationale a graduellement cédé le pas à celui de la dualité linguistique et à la coexistence des deux langues officielles depuis le début des années 1990. La Fédération adhère à la conception juridique du régime linguistique canadien. Elle milite afin que le gouvernement fédéral remplisse ses obligations en matière de développement et d'épanouissement de la francophonie découlant de la *Loi sur les langues officielles* et cherche à participer à la création de programmes fédéraux. En ce sens, la dualité est ici réduite à sa seule dimension linguistique dans une perspective pancanadienne, invitant le gouvernement fédéral à utiliser son pouvoir de dépenser pour assurer la promotion des langues officielles là où les provinces affichent certaines réticences.

Le livre compte aussi une contribution qui s'inscrit dans les dimensions normative et performative relevées par Pâquet. Le politologue Félix Mathieu livre un plaidoyer en faveur d'une conception multinationale du Canada et d'une théorie politique de l'agir fédéral « afin de penser l'être et le devenir d'une fédération qui soit réellement hospitalière à l'endroit de sa diversité nationale profonde et constitutive » (p. 334). Il ne propose rien de moins qu'un bouleversement de l'ordre constitutionnel canadien afin de le rendre plus hospitalier à l'égard de sa diversité constitutive et inscrit ces changements dans « l'évolution naturelle d'un ordre constitutionnel » (p. 344). Pour donner corps à ce déterminisme naturaliste, il définit six leviers juridico-constitutionnels qui devraient permettre aux nations minoritaires de développer leur culture sociétale. Sans trop l'admettre, il actualise les revendications constitutionnelles du Québec et admet implicitement que sa théorie politique de l'agir fédéral ne peut se déployer que pour cette province. En d'autres termes, son hospitalité fédérale multinationale fait l'impasse sur les enjeux autochtones et ne peut s'appliquer qu'à une seule minorité

nationale (pourvu que les frontières de celle-ci ne soient pas contestées, ce qui n'est pas le cas).

En somme, ce collectif propose un tour d'horizon de la notion de dualité, de son évolution et de ses multiples itérations. Il montre de manière éloquente la diversité des interprétations qui ont marqué l'histoire politique canadienne. Par ailleurs, qui aurait souhaité une définition cohérente ainsi qu'une clarification théorique de la dualité devra poursuivre ses lectures. Ce collectif fait plutôt état de la multiplicité des définitions et des approches et, comme le souligne Pâquet, du caractère parfois descriptif, presque toujours normatif et souvent performatif de la notion de dualité. Ne serait-ce que pour prendre la mesure de ce foisonnement, ce livre mérite qu'on s'y arrête.

*François Rocher*  
*École d'études politiques, Université d'Ottawa*